



REGLEMENT INTERIEUR STAGES FOOT VACANCES 2018

Rue 10 x 12, Liberté 1 – Dakar
Tél : 33 825 64 04
Email: info@dakarsacrecoeur.com

Le présent règlement a pour but de définir les principales règles de fonctionnement des stages de football de DSC.

ARTICLE 1 : RESPECT D'AUTRUI :

Les stagiaires doivent respecter tout individu, qu'il soit éducateur, animateur de terrain, autre personnel du club mais aussi camarade de jeux. Toutes bagarres ou injures sont strictement interdites et entraînent un renvoi sans remboursement de frais.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour s'inscrire, il faut obligatoirement :

- Être âgé entre 3 et 18ans,
- 1 fiche d'inscription remplie et signée
- 1 règlement intérieur dûment signé
- 1 certificat médical d'aptitude sportive datant de moins de 3 mois
- 2 photos d'identité
- **Aucun enfant ne peut participer aux activités des stages si ces formalités ne sont pas remplies.**
- S'acquitter du montant à payer en fonction de la formule choisie

ARTICLE 3 : LES MODALITÉS DE PAIEMENT

Les formules sont payables à l'avance et non remboursables.

Stage 100% foot (6 à 18 ans) : 25 000 FCFA la semaine → Tarif dégressif : 4 stages : 20 000 FCFA/semaine ou 8 stages : 17 500 FCFA / semaine

Stage BB Foot (3 à 5 ans) 30 000 FCFA la semaine → Tarif dégressif : 4 stages : 25 000 FCFA/semaine ou 8 stages : 22 500 FCFA / semaine

Stage foot pro ½ pension (12 à 18 ans) : 130 000 FCFA la semaine

ARTICLE 4 : TRANSPORT :

Les parents assurent le transport de leurs enfants aux entraînements et aux matchs. En cas de déplacement exceptionnel organisé par le club, une demande d'autorisation parentale vous sera adressée dans ce sens.

Pour rappel, **la circulation dans le complexe de DSC se fait à la vitesse du pas (5km/h).**

ARTICLE 5 : ACCÈS ET SORTIE DU CLUB

Une carte d'accès du club est délivrée en début de stage à tous les membres pratiquants. Ils comprennent toutes les informations sur le joueur. Cette carte d'accès est personnelle et nominative. La présentation de la carte d'accès est obligatoire à l'entrée du complexe et au niveau de l'entrée des terrains. Un joueur qui n'est pas à jour dans ses cotisations ou qui n'est pas en mesure de présenter sa carte d'accès se verra refuser catégoriquement l'accès des terrains. Toute perte de carte d'accès doit être immédiatement signalée au service gestion foot loisir enfant du club. Le remplacement est également facturé à 1 500 FCFA.

Véhicules : Les accompagnants des stagiaires doivent présenter, en arrivant la carte d'accès du joueur accompagné au niveau de l'entrée du club.

Piétons : Lorsque le stagiaire présente sa carte d'accès à l'entrée du complexe, les personnes qui l'accompagnent peuvent entrer avec lui. Lorsqu'une personne se présente à l'entrée du complexe pour venir chercher un joueur ou assister à un entraînement, elle doit systématiquement donner le nom du joueur et sa catégorie.

Sorties : En fonction des modalités de retour au domicile choisies sur la fiche d'inscription, une pastille rouge est apposée sur la carte d'accès afin d'interdire aux enfants toute sortie du complexe non accompagnée par une personne habilitée à cet effet.

ARTICLE 6 : TENUE ET HYGIENE :

Chaque enfant doit arriver aux entraînements avec un sac contenant son équipement personnel (maillot flottant, bas, protège tibia, crampons non vissés) propre et en bon état. Une fois équipés, les

enfants déposent leur sac au niveau de la consigne prévue à cet effet. Les tenues portant des messages religieux, politiques ou de nature à porter atteinte à l'éthique globale du club sont interdites.

A chaque séance, les enfants sont tenus de disposer d'eau pour se réhydrater durant l'entraînement. La buvette du club est mise à la disposition des élèves dans le cas où ils n'auraient pas leur propre gourde.

ARTICLE 7 : ALCOOL ET TABAC :

Aucune boisson alcoolisée n'est autorisée dans le complexe et l'usage du tabac est formellement interdit aussi bien pour les enfants des stages que pour les différents accompagnants au sein du complexe. **Toute personne surprise entrain de fumer ou boire de l'alcool sera renvoyée du complexe.**

ARTICLE 8 : DISCIPLINE :

Chaque joueur engagé au club doit se conformer aux règles de discipline suivantes :

- ✓ Ne pas détériorer le matériel, les équipements ou les locaux qui sont mis à sa disposition.
- ✓ Respecter l'interdiction de mâcher du chewing-gum dans l'enceinte du club DSC.
- ✓ Il appartient à l'enfant ou à sa famille de signaler au club, dans un délai de 48 heures, toute blessure non constatée par l'encadreur à l'issue d'un entraînement ou d'un match.
- ✓ **Il est recommandé aux joueurs de ne pas venir au club avec des sommes d'argent importantes et des objets de valeur (montre, portable, bijoux...). DSC décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration.**

ARTICLE 9 : TRAITEMENT MEDICAL :

Si, pendant le séjour, un stagiaire est sous traitement médical, il vous faudra joindre une photocopie de l'ordonnance et nous faire connaître les allergies éventuelles.

ARTICLE 10 : LIENS ENTRE LES PARENTS ET L'ECOLE DE FOOTBALL DE DSC :

A tous moments les parents peuvent prendre contact avec DSC (Email : info@dakarsacrecoeur.com ou Tél. : 33 825 64 04 / 77 787 32 06)

ARTICLE 11 : ENGAGEMENT DU CLUB AUX PROGRAMMES SOCIO-EDUCATIFS :

Dans le cadre de son programme socio-éducatif, notre club s'est associé, à travers un partenariat, avec l'Association internationale Special Olympics dont l'objet est l'intégration par le sport, des déficients mentaux. Au cours de ces stages, nous accueillerons des enfants parrainés par cette structure.

L'engagement de votre enfant durant les stages de DSC requiert, sur ce point, votre consentement afin de nous aider à faire vivre en harmonie tous ces jeunes autour de leur passion commune : le football.

ARTICLE 12 : IMPORTANT : Ce règlement est d'abord conçu pour permettre aux parents et surtout aux enfants de passer d'excellents moments dans notre club. Il est susceptible d'évoluer. Vos remarques peuvent contribuer à l'enrichir. Nous comptons sur les parents et les enfants pour son respect strict.

Fait à Dakar le / ___ / ___ / _____ /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »